



# UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

## Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés 12-13 décembre 2017 Palais des Nations, Genève

### NOTE SUR LA LOGISTIQUE

#### I. APERÇU

1. Conformément à la feuille de route du HCR pour le Pacte mondial sur les réfugiés, le Dialogue de cette année réunira les actions, les bonnes pratiques et les leçons apprises des cinq discussions thématiques ayant eu lieu en 2017 à Genève, d'autres réunions tenues à travers le monde et du début d'application du Cadre d'action global pour les réfugiés. La feuille de route et les informations générales sont disponibles à [www.unhcr.org/fr/pacte-mondial-refugies](http://www.unhcr.org/fr/pacte-mondial-refugies).

2. Pendant le Dialogue, des sessions plénières, des sessions thématiques et des tables rondes se tiendront pour davantage identifier et affiner les propositions concrètes pouvant être intégrées dans le « programme d'action » du Pacte. Les résultats de ces discussions éclaireront le projet de texte du Pacte mondial sur les réfugiés pour lequel des consultations formelles débiteront en 2018.

3. Des documents de synthèse des sessions thématiques seront préparés après le Dialogue et publiés sur le site [www.unhcr.org/hc-Dialogue2017](http://www.unhcr.org/hc-Dialogue2017). Les points soulevés et les conclusions tirées ne seront spécifiquement attribués à aucun orateur ni à aucune délégation.

4. Le programme prévisionnel et d'autres documents relatifs au Dialogue sont disponibles à [www.unhcr.org/hc-Dialogue2017](http://www.unhcr.org/hc-Dialogue2017). Veuillez consulter régulièrement cette page Internet pour les mises à jour.

#### II. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANISATION

5. Les discussions ont vocation à revêtir un caractère informel et interactif. Les États et d'autres partenaires désireux de présenter des déclarations formelles sont priés de prendre attache avec le HCR pour que celles-ci soient publiées en ligne. De telles contributions sont les bienvenues avant et après le Dialogue. Les contributions écrites doivent être envoyées à [refugecompact@unhcr.org](mailto:refugecompact@unhcr.org). Vous trouverez à <http://www.unhcr.org/fr/written-contributions.html> des indications pour les soumettre.

6. Pour toutes les sessions, il n'y aura pas de liste formelle d'orateurs. En raison du peu de temps disponible, il sera demandé aux participants de limiter leurs interventions à deux minutes afin que tout le monde puisse avoir la possibilité de s'exprimer. Ainsi, les discussions seront plus dynamiques et mieux ciblées. Veuillez noter que le temps de parole pourra être réduit en fonction du nombre d'orateurs.

7. Compte tenu du nombre limité de sièges dans les salles de conférence, les États et autres partenaires sont priés de bien vouloir limiter la taille de leurs délégations respectives. Lors des séances plénières dans la salle XVII, il sera attribué aux États un siège à la table et un siège derrière. L'attribution des sièges aux autres participants se fera en fonction de leur disponibilité. Un microphone sera réservé pour les participants n'ayant pas de siège à la table. L'occupation des sièges dans les autres salles de conférence se fera à la carte, un siège étant attribué à chaque délégation, selon l'ordre d'arrivée.

#### Interprétation

8. Pour les séances d'ouverture et de clôture dans la salle XVII, des services d'interprétation seront fournis dans les six langues de l'ONU. Les débats lors des autres sessions seront interprétés dans les combinaisons de langues indiquées dans le programme.

#### III. INSCRIPTIONS

9. La date limite pour les inscriptions est le mardi 5 décembre 2017. Veuillez noter que l'inscription se fait dans le nouveau système *Indico*, mis en place par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Un formulaire *Indico* doit être rempli pour chaque participant sur le lien suivant <http://reg.unog.ch/e/hc-Dialogue2017>. Veuillez noter que la même adresse électronique ne peut être utilisée pour plusieurs formulaires d'inscription.

10. Une note verbale/lettre d'accréditation, indiquant les noms et titres de tous les membres de la délégation dans l'ordre hiérarchique, doit être jointe au formulaire en ligne pour chaque participant.

11. Il est rappelé aux participants d'être attentifs en remplissant le formulaire, car les détails fournis seront utilisés par l'ONUG pour autoriser l'établissement des badges-visiteurs. Nous avons été avertis que le fait de ne pas remplir le formulaire comme il se doit, avec notamment une photo de type passeport, pourrait retarder le retrait du badge et l'entrée au Palais des Nations.

12. Une fois le formulaire rempli, un code QR sera attribué aux participants. Les participants non titulaires d'un badge d'identification de l'ONUG doivent fournir ce code au service d'identification à la porte de Prégny.

13. Les missions permanentes, faisant des arrangements pour l'entrée des participants venant des capitales au Palais des Nations, pourront retirer les badges au service d'identification de l'ONUG à partir de l'après-midi du vendredi 8 décembre 2017. Il leur est cependant conseillé de confirmer cette information auprès du service d'identification de l'ONUG à l'approche de cette date. Les autres badges visiteurs pourront être retirés le lundi 11 décembre 2017 à partir de 14 heures.

14. Les personnes en possession d'un badge d'identification de l'ONUG doivent également s'inscrire pour le Dialogue sur *Indico*, car le système est actuellement utilisé pour générer la liste des participants et les plaques nominatives.

15. Pour toute assistance en matière d'inscription pour le Dialogue, les organisations non gouvernementales sont priées de s'adresser à la Section du partenariat ([partnership@unhcr.org](mailto:partnership@unhcr.org)). Les États et autres partenaires doivent prendre attache avec le Secrétariat du Dialogue à [hqsecdpc@unhcr.org](mailto:hqsecdpc@unhcr.org).

#### **IV. INFORMATIONS DIVERSES**

##### **Visas et hébergement**

16. Le secrétariat n'est pas responsable des arrangements pour le visa. Les participants ayant besoin d'un visa pour entrer en Suisse doivent au préalable en obtenir un avant d'entreprendre le voyage pour Genève.

17. Le secrétariat n'est pas en mesure de faire des arrangements pour l'hébergement. Les délégations ayant besoin d'informations sur l'hébergement peuvent consulter le site de l'Office du tourisme de Genève à <https://www.geneve.com/fr/>.

##### **Avis sanitaire**

18. Les participants au Dialogue du Haut Commissaire sont encouragés à apporter la preuve de la souscription d'une police d'assurance maladie avec couverture internationale, en prévision du cas où ils auraient besoin de soins médicaux pendant leur séjour en Suisse.

##### **Lieu**

19. Le Dialogue aura lieu au Palais des Nations. Un guide du visiteur et une carte du Palais des Nations sont disponibles à <http://bit.ly/1r1ib83>. À toutes fins utiles, le HCR est situé près du Palais des Nations à 94, rue de Montbrillant.

##### **Transport**

20. Des taxis sont disponibles à l'extérieur du hall d'arrivée de l'aéroport de Cointrin. Le prix du taxi pour se rendre au Palais des Nations est d'environ 30 francs suisses.

21. Le bus n° 5 va directement de l'aéroport au Palais des Nations. Des tickets gratuits de transport en commun sont disponibles à l'arrivée dans la zone de récupération des bagages de l'aéroport.

22. La gare ferroviaire de l'aéroport de Genève est située au même niveau que le hall d'arrivée. Tous les trains s'arrêtent à Cornavin, gare principale de Genève. Vous pourrez ensuite prendre le tram n°15 pour arriver à la Place des Nations.